Les coordonnées

Pour connaître les coordonnées des services municipaux et communautaires, touchez ou cliquez sur leur nom dans la liste alphabétique ci-dessous. Vous serez alors dirigé vers l'un des principaux contenus liés à ce service.

Page modifiée le lundi 5 février 2024 • Données Ville du Mans

Contact

L'hôtel de ville du Mans, place Saint-Pierre.
© Ville du Mans

La fiche contact de chaque service se trouve **au bas des pages** qui le concernent. Vous y trouverez un numéro de téléphone, une adresse physique accompagnée d'une carte, une adresse postale et une adresse électronique. Vous saurez aussi qui est l'élu de référence pour chaque sujet.

Vous pouvez accéder **directement** à ces éléments **par le bouton Contact**, en tête de page. Mieux, profitez-en pour lire la page. La réponse à la question que vous voulez poser au service s'y trouve peut-être.

Services municipaux

© Ville du Mans

Archives

- Le service des Archives municipales.

Centre communal d'action sociale

- Les aides sociales,
- l'aide à la personne,
- le service Information mobilité,
- l'Ehpad public,
- les Ehpa,
- le service Animation et Accompagnement des seniors,
- la mission Handicap.

Citoyenneté

- La mission Conseils des quartiers.

Conservatoire

- Le conservatoire du Mans.

Culture

- Le service du Développement et de l'action culturels.

Éducation

- Le service Éducation.

Enfance, Jeunesse et Sports

- Les crèches,
- le relais petite enfance,
- le centre information jeunesse,
- les stades et gymnases,
- les piscines,
- l'animation sportive.

Musées

- Les musées du Mans.

Nature en ville

- Le service Nature en ville.

Patrimoine

- Le service Tourisme et Patrimoine.

Population

- L'état civil,
- les passeports et cartes d'identité,
- les formalités,
- les élections.

Salles municipales

- Le service Vie des quartiers et salles municipales,
- la maison pour tous.

Santé

- Le centre de santé.

Tranquillité

- Le service Sécurité et Prévention de la délinquance,
- les objets trouvés,
- les régies du domaine public.

Services communautaires

© Ville du Mans

Aménagement urbain

- Le service Aménagement urbain.

Assemblées

- Le service des Assemblées.

Eau

- Le service Eau et Assainissement.

Environnement

- La direction de l'Environnement.

Finances

- La direction financière et juridique,
- les subventions.
- le service des Marchés publics.

Habitat

- Le service Habitat-logement.

Politique de la ville

- Le service Politique de la ville.

Propreté

- Le service Propreté,
- les animations du service Propreté.

Proximité

- La cellule Proximité.

Ressources humaines

- La direction des Ressources humaines.

Urbanisme

- Le service Urbanisme-Foncier.

Mairie annexe

© Ville du Mans

La Ville du Mans possède une mairie annexe, au 2, place des Sablons. Ouverte du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 15 à 17 h, et joignable au 02 43 47 38 84, elle propose les services suivants.

- Les demandes de cartes d'identité et passeports, sur rendez-vous,
- les inscriptions et changements d'adresse sur la liste électorale,
- le recensement citoyen,
- les formalités administratives diverses,
- la réception des dossiers uniques d'inscription pour les inscriptions scolaires, périscolaires et aux centres de loisirs.

Vous pouvez situer la mairie annexe sur une carte en plein écran.

Les déclarations de naissance et de décès ainsi que les dossiers de mariage ne peuvent être réalisés qu'à l'accueil principal du service Population, au 5, place Saint-Pierre.

PLUS LOIN

Pour contacter un élu, touchez ou cliquez sur son nom dans la fiche contact.

© Ville du Mans

TÉLÉCHARGER : L'ORGANIGRAMME DE LA COLLECTIVITÉ
(pdf, 964 ko)